

Sujet : MOREAU Patrick demande : installation et exploitation d'un poste d'amarrage

De : Patrick MOREAU

Date : 03/09/2019 18:21

Concernant ce projet d'installation d'un poste d'amarrage pour bateau croisiéristes en baie de Sanary, ci-dessous quelques observations :

Il faut prendre en compte les désagréments futurs pour les Plaisanciers et pêcheurs locaux. Le coffre d'amarrage se situera en milieu de baie dans une zone de navigations pour les navires de plaisance rejoignant ou quittant les ports de Sanary, Le Méditerranée, La Coudoulière, Le Brusca et les Embiez. La navigation dans la zone la nuit, par gros temps, par temps de brouillard deviendra dangereuse par ces obstacles (coffre + bouée) bien que signalé, sachant que venant du large, les feux se mêlent aisément aux illuminations côtières.

Par ailleurs, s'il fallait définir une zone précise de mouillage pour un navire croisiériste, il est maintenant aisé, grâce au GPS, d'indiquer et d'imposer un point GPS précis où poser l'ancre voire utiliser leur positionnement dynamique pour certains. La zone du projet peut être déplacée légèrement vers le Sud, dans des sols sableux. Les effets de crochitage de l'ancre et de ragages par évitement de la chaîne dans ces fonds seront assez limités dans une zone se situant sur sable et non sur des herbiers, dans des fonds de 20 mètres (une zone assez grande de sable se trouve actuellement à 200 mètres dans le Sud-Sud-Ouest du point projeté pour l'installation d'un corps mort (fig.24 p.28 du projet). Étonnamment, les navires de croisière mouillant actuellement le fond dans une zone située à plus de 2000 mètres du port. Il est donc évident que le désir de la municipalité est de voir se rapprocher beaucoup plus les navires près du port pour un accès plus facile et plus rapide.

Nous savons que les navires évitent (dérapent) très peu car ils ne viennent à priori au mouillage que par beau temps pour pouvoir débarquer des croisiéristes avec leurs tenders. Le projet n'indique pas une force de vent ou état de la mer maxi à laquelle il n'est pas autorisé de s'y amarrer ce qui est fort risqué s'il y a rupture de l'amarrage et la pollution qui pourrait en découler. Les autres navires de passage non croisiéristes (Aff.Mar. Marine Nationale, Sté Abeille autres grands et moins grands navires privés) auront-ils interdiction de mouiller sur leurs ancres dans toute la baie pour protéger les posidonies ? Rien n'est prévu pour cela.

Financièrement, le coût des études du projet, le coût d'installation et de fonctionnement important (qui va accrocher ou décrocher l'amarre au coffre si ce n'est le service Portuaire de Sanary? ainsi que le coût des aménagements Portuaires pour l'accueil sont apparemment supportés par les redevances des usagers du Port de Sanary (budget du Port) et par le budget de la commune, donc de l'argent public des Sanaryens pour privatiser une opération qui ne rapportera que très peu à la collectivité Sanaryenne. Aucun bilan prévisionnel des recettes n'est d'ailleurs proposé dans ce projet. Déjà, depuis que l'accueil des bateaux de croisière se fait à Sanary, les réactions de certains commerçants de Sanary sont plus que mitigées quand aux recettes réelles et provoquant un complément de nuisances que l'on connaît tous quand l'on ne maîtrise plus ce surtourisme naissant.

De nombreux petits ports charmants deviennent complètement "pollués » par ces escales de croisiéristes contribuant à un surtourisme

heureusement de plus en plus décrié (cf. Article dans Var Matin en 2018 de l'ancien Préfet du Var). Certains commerçants, à l'arrivée des croisiéristes, ferment leurs boutiques ou mettent l'affichette « réservé » sur les tables du restaurant ! La quantité ne fait pas la qualité ! Par ailleurs, déjà à Sanary, une bonne partie des croisiéristes s'engouffre dans des cars pour aller visiter des sites en dehors de Sanary. Outre ce surtourisme naissant, le bénéfice réel financier pour la commune paraît tout à fait aléatoire.

Pour comparaison, les navires de la Corsica Ferries (les Mega Express de Toulon) font en moyenne 175 mètres de longueur. Comment cela sera à Sanary avec des navires de 225 mètres de longueur !!!

Par ailleurs, pour compléter les inquiétudes des personnes qui ont déjà déposées leurs observations au Commiussaire enquêteur, inquiétudes justifiées sur les pollutions prévisibles venant se rajouter aux pollutions déjà en cours, il est assez lamentable de noter l'absence d'observation de l'Autorité environnementale émis dans le délai imparti pour ce projet.

Profil : particulier

Nom : MOREAU

Prénom : Patrick